

**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-102

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUP PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-2, L.2121-22 et L.2121-29,

Considérant la nécessité de solliciter une aide financière pour porter les investissements nécessaires au fonctionnement des services publics et l'attractivité du territoire, notamment pour les écoles, les équipements sportifs et les centres de vie sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mme GENEIX, M. VANSEVEREN, Mme GICQUEL (pouvoir donné à M. NAUTH), M. LAROCHE, M. FLEURY, M. MORIN, M. NAUTH),

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-102

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 11/12/2020

Le Maire



DÉCIDE

Article 1^{er} :

Autorise monsieur le maire à déposer au Département un dossier de demande de prise en charge des projets inscrits au plan de sauvegarde à hauteur de 70%.

Article 2 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ABANDON DU
PROJET D'UN
NOUVEAU GROUPE
SCOLAIRE
BROCHANT DE
VILLIERS**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-103

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**ABANDON DU PROJET D'UN NOUVEAU GROUPE
SCOLAIRE BROCHANT DE VILLIERS**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2018-IV-31 du 11 avril 2018 ;

VU la délibération 2018-VII-69 du 4 juillet 2018 ;

VU la délibération 2018-XII-125 du 21 décembre 2018 ;

OBJET :

**ABANDON DU
PROJET D'UN
NOUVEAU GROUPE
SCOLAIRE
BROCHANT DE
VILLIERS**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-103

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 28 Voix POUR, 7 voix CONTRE (Mme GENEIX, M. VANSEVEREN, Mme GICQUEL (pouvoir donné à M. NAUTH), M. LAROCHE, M. FLEURY, M. MORIN, M. NAUTH.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'abandonner le projet de construction d'une école primaire prévue sur la parcelle AM0052, rue du 8 mai 1945 (site de l'ancienne piscine municipale).

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à la définition d'un nouvel emplacement répondant aux besoins de la commune.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires pour définir un nouveau mode de financement pour la construction d'un nouveau projet de groupe scolaire à Mantes-la-Ville.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 11/12/2020

Le Maire



Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ABANDON DU
PROJET DE MAISON
DE SANTE
PLURIPROFES-
SIONNELLE**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-104

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**ABANDON DU PROJET DE MAISON DE SANTE
PLURIPROFESSIONNELLE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2016-IX-67 du 27 Septembre 2016 ;

VU la délibération 2016-IX-75 du 27 Septembre 2016 ;

VU la délibération 2017-I-6 du 25 Janvier 2017 ;

OBJET :

**ABANDON DU
PROJET DE MAISON
DE SANTE
PLURIPROFES-
SIONNELLE**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-104

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 Voix POUR, 7 Voix CONTRE (Mme GENEIX, M. VANSEVEREN, Mme GICQUEL (pouvoir donné à M. NAUTH), M. LAROCHE, M. FLEURY, M. MORIN, M. NAUTH),

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'abandonner le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à la définition d'un nouvel emplacement répondant aux besoins de la commune.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires pour définir un nouveau mode de financement pour la réalisation d'un nouveau projet de maison médicale.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 14.12.2020

Le Maire



**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE
N° 2**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

Nombre de Conseillers

Municipaux :
En Exercice : **35**
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-105

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUP PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L2313-1 et suivants,

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE
N° 2**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-105

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le :

Le Maire

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant la délibération n° 2020-VII-41 en date du 22 juillet 2020 adoptant le budget primitif principal de la ville pour l'exercice 2020,

Considérant la délibération n° 2020-IX-69 du 28 septembre 2020 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant qu'après le vote d'un budget primitif, le Conseil Municipal a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en adoptant des décisions modificatives, afin de prendre en compte les modifications des opérations retenues et certaines opérations se déroulant dans l'année et non prévues initialement,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles sont apparues, en dépenses et recettes de fonctionnement, en dépenses d'investissement.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans les tableaux ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 28 Voix POUR, 7 CONTRE (Mme GENEIX, M. VANSEVEREN, Mme GICQUEL (pouvoir donné à M. NAUTH), M. LAROCHE, M. FLEURY, M. MORIN, M. NAUTH),

DECIDE

Article 1^{er} :

D'adopter la Décision Modificative n° 2 du budget principal 2020 de la ville, par chapitre et opération, s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	47 615.00€	47 615.00€
Section d'investissement	0€	0€

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 Pour : 28
 Contre : 1
 Abstentions : 1



Présenté par le Maire,
 A Mantes la Ville,
 Le Maire,

Date de convocation : 30/11/2020

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session le 08 décembre 2020,

A Mantes la Ville, le 08 décembre 2020

Les membres du Conseil Municipal,

PEREIRA Nathalie	KOSSOKO Thidiane Bernard	GOUJU Vanessa	SERRAKH Sadik	SOUIMARE Maimouna	COGONI Guy	BENHACOUN Ari	DAMERGY Sami
BERTO Bruno	PEULVAST-BERGEAL Annette	HOUP PLOUVIEZ Marie-Nicole	SEBAYASHI Josyanne	LE CAM Alain	BEN CHATER Rachida	CHIODELLI Denis	MOUMMAD Hassina
ENNOUM Hassan	JEULAND Swivie	TESSON Vincent	ROBISSE Stéphane	IHIA Aicha	LOUALI Brahim	SABINO Cécilia	DRENEUC Jean-Loïc
EL ASRI Sabah	CISSE Diaguilly	DIOP Fatimata	GENEIX Miquel	VANSEVEREN Bernard	GICQUEL Maryvonne	LAROCHE Philippe	ZAITAR Aziz
MORIN Laurent	NAUTH Cyril						FLEURY Pierre

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le
 A Mantes la Ville, le

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES : 28 Pour
 7 Contre
 1 Abstentions



Présenté par le Maire,
 A Mantes la Ville,
 Le Maire,

Date de convocation : 30/11/2020

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session le 08 décembre 2020,

A Mantes la Ville, le 08 décembre 2020

Les membres du Conseil Municipal,

PEREIRA Nathalie	KOSSOKO Thridiane Bernard	GOUJU Vanessa	SERRAKH Sadik	SOUIMARE Maimouna	COGONI Guy	BENHACOUN Ari	DAMERGY Sami
BERTO Bruno	PEULVAST-BERGEAL Annette	HOU PLOUVIEZ Marie-Nicole	SEBAYASHI Josyane	LE CAM Alain	BEN CHATER Rachida	CHIODELLA Denis	MOUMMAD Hassna
ENNOUNI Hassan	JEULAND Sylvie	TESSON Vincent	ROBISSE Stéphanie	IHIA Aicha	LOUALI Brahim	SABINO Cécilia	DRENEUC Jean-Loïc
EL ASRI Sabah	CISSE Diaguilly	DIOP Fatimata	GENEIX Monique	VANSEVEREN Bernard	GICQUEL Maryvonne	LAROCHE Philippe	ZAITAR Aziz
MORIN Laurent	NAUTHO Yvili						FLEURY Pierre

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22.12.2020

et de la publication le 21.12.2020

A Mantes la Ville, le 28.12.2020



**DM2 BUDGET VILLE
DEPENSES FONCTIONNEMENT**

Nature	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020 APRES DM 2
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	846 649,55	0,00	846 649,55
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	120 000,00	0,00	120 000,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	517 900,00	0,00	517 900,00
60621	COMBUSTIBLES	75 700,00	0,00	75 700,00
60622	CARBURANTS	66 000,00	0,00	66 000,00
60623	ALIMENTATION	23 578,00	0,00	23 578,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	15 434,80	0,00	15 434,80
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	86 060,00	0,00	86 060,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	520 785,00	0,00	520 785,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	34 700,00	0,00	34 700,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 100,00	0,00	18 100,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	35 096,00	0,00	35 096,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	100 574,70	0,00	100 574,70
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	131 204,00	0,00	131 204,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	130 250,00	0,00	130 250,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1,82	0,00	1,82
6135	LOCATIONS MOBILIERES	380 050,00	0,00	380 050,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	75 500,00	0,00	75 500,00
61521	TERRAINS	175 000,00	0,00	175 000,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	287 269,95	0,00	287 269,95
615231	VOIRIES	12 000,00	0,00	12 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	50 000,00	0,00	50 000,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	108 950,00	0,00	108 950,00
6156	MAINTENANCE	388 653,00	0,00	388 653,00
6161	MULTIRISQUES	488 895,48	0,00	488 895,48
617	ETUDES ET RECHERCHES	185 000,00	0,00	185 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	11 000,00	0,00	11 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	81 000,00	0,00	81 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	104 293,25	0,00	104 293,25
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	5 000,00	0,00	5 000,00
6226	HONORAIRES	84 000,00	0,00	84 000,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	50 500,00	0,00	50 500,00
6228	DIVERS	19 600,00	0,00	19 600,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	15 000,00	0,00	15 000,00
6232	FETES ET CEREMONIES	54 100,00	0,00	54 100,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	10 400,00	0,00	10 400,00
6237	PUBLICATIONS	30 000,00	0,00	30 000,00
6238	DIVERS	17 000,00	0,00	17 000,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	0,00	0,00	0,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	57 316,25	0,00	57 316,25
6248	DIVERS	1 000,00	0,00	1 000,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20 000,00	0,00	20 000,00
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	5 000,00	0,00	5 000,00
6257	RECEPTIONS	6 910,00	0,00	6 910,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	40 000,00	0,00	40 000,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	95 000,00	0,00	95 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	8 500,00	0,00	8 500,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	13 150,00	0,00	13 150,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	607 600,00	0,00	607 600,00
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	3 500,00	0,00	3 500,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	323 883,00	0,00	323 883,00
63512	TAXES FONCIERES	60 255,00	0,00	60 255,00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	500,00	0,00	500,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	4 000,00	0,00	4 000,00
6358	AUTRES DROITS	5 000,00	0,00	5 000,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	32 500,00	0,00	32 500,00
Total Chapitre	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 639 359,80	0,00	6 639 359,80

**DM2 BUDGET VILLE
DEPENSES FONCTIONNEMENT**

	Nature	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020 APRES DM 2
	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	159 142,44	0,00	159 142,44
	6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	129 846,30	0,00	129 846,30
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	5 411 713,16	0,00	5 411 713,16
	64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	327 723,43	0,00	327 723,43
	64118	AUTRES INDEMNITES	1 327 382,69	0,00	1 327 382,69
	64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 353 179,73	0,00	2 353 179,73
	64138	AUTRES INDEMNITES	245 680,45	0,00	245 680,45
	6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	40 402,93	0,00	40 402,93
	6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 691 038,74	0,00	1 691 038,74
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 854 781,06	0,00	1 854 781,06
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	99 624,60	0,00	99 624,60
	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	47 384,47	0,00	47 384,47
	6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	77 000,00	0,00	77 000,00
	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	30 000,00	0,00	30 000,00
Total Chapitre	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 794 900,00	0,00	13 794 900,00
	739118	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	15 000,00	0,00	15 000,00
	7489	REVERS.ET RESTITUT. SUR AUTRES ATTRIB.ET PARTICIP.	3 500,00	0,00	3 500,00
Total Chapitre	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	18 500,00	0,00	18 500,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
Total Chapitre	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 134 567,41	0,00	1 134 567,41
Total Chapitre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 134 567,41	0,00	1 134 567,41
	6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	2 209 652,15	0,00	2 209 652,15
Total Chapitre	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 209 652,15	0,00	2 209 652,15
	651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	32 000,00	0,00	32 000,00
	6531	INDEMNITES	205 500,00	0,00	205 500,00
	6532	FRAIS DE MISSION	1 500,00	0,00	1 500,00
	6533	COTISATIONS DE RETRAITE	9 560,00	0,00	9 560,00
	6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	70 440,00	0,00	70 440,00
	6535	FORMATION	7 500,00	0,00	7 500,00
	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	8 049,00	0,00	8 049,00
	6542	CREANCES ETEINTES	9 793,00	0,00	9 793,00
	65541	CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.	10 000,00	0,00	10 000,00
	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 500,00	0,00	4 500,00
	657362	CCAS	575 060,00	0,00	575 060,00
	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	333 301,00	47 615,00	380 916,00
	65888	AUTRES	1 000,00	0,00	1 000,00
Total Chapitre	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 268 203,00	47 615,00	1 315 818,00
	66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	484 865,00	0,00	484 865,00
	66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	4 439,12	0,00	4 439,12
	6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	1 000,00	0,00	1 000,00
Total Chapitre	66	CHARGES FINANCIERES	490 304,12	0,00	490 304,12
	6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	4 000,00	0,00	4 000,00
	6714	BOURSES ET PRIX	1 000,00	0,00	1 000,00
	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	47 000,00	0,00	47 000,00
	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	7 800,00	0,00	7 800,00
	6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	0,00	3 000,00
Total Chapitre	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 800,00	0,00	62 800,00
	6815	DAP - PR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION. COURANT	14 350,00	0,00	14 350,00
Total Chapitre	68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	14 350,00	0,00	14 350,00
Total Dépenses			25 632 636,48	47 615,00	25 680 251,48

**DM2 BUDGET VILLE
RECETTES FONCTIONNEMENT**

	Nature	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020 APRES DM
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 172 697,58	0,00	3 172 697,58
Total Chapitre	002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	3 172 697,58	0,00	3 172 697,58
	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	301 000,00	0,00	301 000,00
Total Chapitre	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	301 000,00	0,00	301 000,00
	777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTAT	112 437,40	0,00	112 437,40
	7811	REP. SUR AMO. DES IMMO. INCORPOR. ET CORPOR.	17 624,00	0,00	17 624,00
Total Chapitre	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTEURS	130 061,40	0,00	130 061,40
	70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	30 000,00	0,00	30 000,00
	70312	REDEVANCES FUNERAIRES	12 000,00	0,00	12 000,00
	70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	45 000,00	0,00	45 000,00
	70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	186 580,28	0,00	186 580,28
	7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTUREL	62 100,00	0,00	62 100,00
	70631	A CARACTERE SPORTIF	5 000,00	0,00	5 000,00
	70632	A CARACTERE DE LOISIRS	111 140,00	0,00	111 140,00
	7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIGNEMENT	661 750,00	0,00	661 750,00
	70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	169 900,00	0,00	169 900,00
	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 800,00	0,00	3 800,00
Total Chapitre	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS INDUSTRIELLES	1 287 270,28	0,00	1 287 270,28
	73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 936 935,00	0,00	9 936 935,00
	7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	25 000,00	0,00	25 000,00
	73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	997 764,00	0,00	997 764,00
	73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	58 000,00	0,00	58 000,00
	73221	FNGIR	344 382,00	0,00	344 382,00
	73222	FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION	1 851 722,00	0,00	1 851 722,00
	7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	280 000,00	0,00	280 000,00
	7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	85 000,00	0,00	85 000,00
	7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	520 000,00	0,00	520 000,00
Total Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES	14 098 803,00	0,00	14 098 803,00
	7411	DOTATION FORFAITAIRE	2 054 227,00	0,00	2 054 227,00
	74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 963 101,00	0,00	1 963 101,00
	744	FCTVA	30 940,00	0,00	30 940,00
	74718	AUTRES	56 000,00	0,00	56 000,00
	7473	DEPARTEMENTS	103 800,00	47 615,00	151 415,00
	74748	AUTRES COMMUNES	15 000,00	0,00	15 000,00
	7478	AUTRES ORGANISMES	987 682,00	0,00	987 682,00
	748313	DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PRO	161 488,00	0,00	161 488,00
	74832	ATTRIB. FONDS DEPARTEMENT. DE PEREQUATION DE LA	645 043,00	0,00	645 043,00
	74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	58 143,00	0,00	58 143,00
	74835	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	408 426,00	0,00	408 426,00
	7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 728,00	0,00	3 728,00
	7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	10 000,00	0,00	10 000,00
Total Chapitre	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 497 578,00	47 615,00	6 545 193,00
	752	REVENUS DES IMMEUBLES	126 016,22	0,00	126 016,22
	757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	6 000,00	0,00	6 000,00
	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	100,00	0,00	100,00
Total Chapitre	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	132 116,22	0,00	132 116,22
	7688	AUTRES	110,00	0,00	110,00
Total Chapitre	76	PRODUITS FINANCIERS	110,00	0,00	110,00
	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION	10 000,00	0,00	10 000,00
	773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 000,00	0,00	2 000,00
	774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00
	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 000,00	0,00	1 000,00
Total Chapitre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 000,00	0,00	13 000,00
Total Recettes			25 632 636,48	47 615,00	25 680 251,48

Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20201208-2020XII105PJ3-DE
Reçu le 22/12/2020

**DM2 - DEPENSES INVESTISSEMENT
 AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

	Chapitre	Nature	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	661 427,21		661 427,21
	20	2033	FRAIS D'INSERTION	2 592,00		2 592,00
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	671 936,66		671 936,66
	23	2313	CONSTRUCTIONS	2 898,05		2 898,05
Tota	AAP201601		AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	1 338 853,92	0,00	1 338 853,92
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	273 186,69		273 186,69
	20	2033	FRAIS D'INSERTION	216,00		216,00
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	8 304,38		8 304,38
Tota	MSP201602		MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE	281 707,07	0,00	281 707,07
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	1 298 205,54		1 298 205,54
Tota	201702		ECOLE PRIMAIRE BROCHANT DE VILLIERS	1 298 205,54	0,00	1 298 205,54
	TOTAL AP			2 918 766,53	0,00	2 918 766,53

DM2 - DEPENSES INVESTISSEMENT
 CHAPITRES GLOBALISES

	Nature	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020
	020	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00		100 000,00
Total Chapitre	020	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	0,00	100 000,00
	13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	85 421,40		85 421,40
	13913	DEPARTEMENTS	3 960,00		3 960,00
	139151	GFP DE RATTACHEMENT	12 832,00		12 832,00
	13918	AUTRES	10 224,00		10 224,00
	2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	17 261,00		17 261,00
	28184	MOBILIER	363,00		363,00
Total Chapitre	040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	130 061,40	0,00	130 061,40
	2031	FRAIS D'ETUDES	49 036,00		49 036,00
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	53 741,40		53 741,40
	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONS	31 140,01		31 140,01
	2313	CONSTRUCTIONS	2 160,00		2 160,00
Total Chapitre	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	136 077,41	0,00	136 077,41
	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	8 000,00	3 270,00	11 270,00
Total Chapitre	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 000,00	3 270,00	11 270,00
	1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 257 606,00		1 257 606,00
Total Chapitre	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 257 606,00	0,00	1 257 606,00
	2031	FRAIS D'ETUDES	70 000,00		70 000,00
	2033	FRAIS D'INSERTION	312,59		312,59
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	197 888,12		197 888,12
Total Chapitre	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	268 200,71	0,00	268 200,71
	2111	TERRAINS NUS	20 000,00		20 000,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	233 066,06		233 066,06
	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	30 000,00		30 000,00
	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONS	109 985,39		109 985,39
	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	11 607,02		11 607,02
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	79 376,78		79 376,78
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	119 627,76		119 627,76
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	354 610,82	-3 270,00	351 340,82
	2184	MOBILIER	132 280,66		132 280,66
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 509,75		247 509,75
Total Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 338 064,24	-3 270,00	1 334 794,24
	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	1 130,50		1 130,50
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	65 000,00		65 000,00
Total Chapitre	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	66 130,50	0,00	66 130,50
Total Dépenses			3 304 140,26	0,00	3 304 140,26

**DM2 - DEPENSES INVESTISSEMENT
OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

	Chapitre	Nature	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	43 336,72		43 336,72
	21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	69 239,85		69 239,85
	21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	397 983,97		397 983,97
	21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 522,12		45 522,12
Total Opération	151		VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	556 082,66	0,00	556 082,66
	21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	98 000,00		98 000,00
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	29 882,83		29 882,83
	21	2184	MOBILIER	15 229,20		15 229,20
	21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 811,32		89 811,32
Total Opération	152		EQUIPEMENTS SPORTIFS	232 923,35	0,00	232 923,35
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	682,69		682,69
	21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	39 181,10		39 181,10
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	204 663,67		204 663,67
	21	2184	MOBILIER	12 733,14		12 733,14
	21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 128,95		5 128,95
Total Opération	153		ENFANCE ET PETITE ENFANCE	262 389,55	0,00	262 389,55
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	25 983,00		25 983,00
	21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	277 295,58		277 295,58
Total Opération	154		SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE	303 278,58	0,00	303 278,58
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	37 645,21		37 645,21
	20	2033	FRAIS D'INSERTION	324,00		324,00
	21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	3 746,54		3 746,54
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	568 600,85		568 600,85
	21	2184	MOBILIER	766,12		766,12
	21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343,90		343,90
Total Opération	155		POSTE DE POLICE MUNICIPAL	611 426,62	0,00	611 426,62
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	2 509,93		2 509,93
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	13 484,39		13 484,39
Total Opération	159		MODULAIRES ECOLES	15 994,32	0,00	15 994,32
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	35 087,23		35 087,23
Total Opération	160		REHABILITATION ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	35 087,23	0,00	35 087,23
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	3 093,55		3 093,55
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	9 003,41		9 003,41
Total Opération	162		AMENAGEMENT LOCAUX VAUCOULEURS	12 096,96	0,00	12 096,96
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	29 500,00		29 500,00
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	40 000,00		40 000,00
Total Opération	165		MISE EN CONFORMITE BATIMENTS	69 500,00	0,00	69 500,00
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	15 000,00		15 000,00
Total Opération	171		SALLE JACQUES BREL	15 000,00	0,00	15 000,00
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	81,30		81,30
	21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	1 783,78		1 783,78
	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	7 566,08		7 566,08
	21	2185	CHEPTEL	1 500,00		1 500,00
Total Opération	173		FERME PEDAGOGIQUE	10 931,16	0,00	10 931,16
	21	2111	TERRAINS NUS	0,00		0,00
Total Opération	175		BOIS DES ENFERS	0,00	0,00	0,00
	204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	159 371,12		159 371,12
Total Opération	21		AMENAGEMENT URBAIN QUARTIER DES BROUETS	159 371,12	0,00	159 371,12
	21	2111	TERRAINS NUS	4 000,00		4 000,00
Total Opération	26		DOMAINE 3EME TRANCHE	4 000,00	0,00	4 000,00
	201	2031	FRAIS D'ETUDES	50 000,00		50 000,00
Total Opération	201		PLAN DE SAUVEGARDE DES BATIMENTS COMMUNAUX	50 000,00	0,00	50 000,00
			TOTAL	2 338 081,55	0,00	2 338 081,55

DM2 - RECETTES INVESTISSEMENT

	Nature	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	25 863,06		25 863,06
Total Chapitre	001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	25 863,06	0,00	25 863,06
	021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 134 567,41		1 134 567,41
Total Chapitre	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 134 567,41	0,00	1 134 567,41
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	392 000,00		392 000,00
Total Chapitre	024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	392 000,00	0,00	392 000,00
	28031	FRAIS D'ETUDES	9 962,00		9 962,00
	28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	18 000,00		18 000,00
	2804171	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 916,00		3 916,00
	2804181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	281,00		281,00
	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	55 749,00		55 749,00
	2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 877,00		9 877,00
	28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	34 976,47		34 976,47
	28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	4 882,24		4 882,24
	28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRA	227 842,74		227 842,74
	281316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	10 579,79		10 579,79
	28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	14 034,83		14 034,83
	28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	892 547,95		892 547,95
	28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	195 288,70		195 288,70
	28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 117,06		10 117,06
	281538	AUTRES RESEAUX	533,00		533,00
	281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	9 835,43		9 835,43
	28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC	185 107,32		185 107,32
	28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	398,00		398,00
	28182	MATERIEL DE TRANSPORT	93 885,01		93 885,01
	28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	161 724,83		161 724,83
	28184	MOBILIER	114 847,01		114 847,01
	28185	CHEPTEL	1 644,00		1 644,00
	28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 622,77		153 622,77
Total Chapitre	040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 209 652,15	0,00	2 209 652,15
	2031	FRAIS D'ETUDES	82 505,41		82 505,41
	2033	FRAIS D'INSERTION	4 536,00		4 536,00
	2313	CONSTRUCTIONS	49 036,00		49 036,00
Total Chapitre	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	136 077,41	0,00	136 077,41
	10222	F.C.T.V.A.	569 124,00		569 124,00
	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	5 000,00		5 000,00
	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 219 713,31		1 219 713,31
Total Chapitre	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 793 837,31	0,00	1 793 837,31
	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	295 649,00		295 649,00
	1312	REGIONS	253 872,00		253 872,00
	1322	REGIONS	75 000,00		75 000,00
Total Chapitre	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	624 521,00	0,00	624 521,00
	1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 243 000,00		2 243 000,00
Total Chapitre	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 243 000,00	0,00	2 243 000,00
	274	PRETS	1 470,00		1 470,00
Total Chapitre	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 470,00	0,00	1 470,00
Total Recettes			8 560 988,34	0,00	8 560 988,34

SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2020 - DM2 - FONCTIONNEMENT

Par chapitre en €

Chapitre	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020
011	charges à caractère général	6 639 359,80	0,00	6 639 359,80
012	charges de personnel	13 794 900,00	0,00	13 794 900,00
014	atténuation de produits	18 500,00	0,00	18 500,00
022	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	virement à la section d'investissement	1 134 567,41	0,00	1 134 567,41
042	opérations d'ordre entre sections	2 209 652,15	0,00	2 209 652,15
65	autres charges de gestion courante	1 268 203,00	47 615,00	1 315 818,00
66	charges financières	490 304,12	0,00	490 304,12
67	charges exceptionnelles	62 800,00	0,00	62 800,00
68	dotations aux provisions	14 350,00	0,00	14 350,00
	TOTAL DEPENSES	25 632 636,48	47 615,00	25 680 251,48

Chapitre	Libellé	BUDGET 2020	DM2	BUDGET 2020
002	résultat de fonctionnement reporté	3 172 697,58	0,00	3 172 697,58
013	atténuation de charges	301 000,00	0,00	301 000,00
042	opérations d'ordre entre sections	130 061,40	0,00	130 061,40
70	produits des services	1 287 270,28	0,00	1 287 270,28
73	impôts et taxes	14 098 803,00	0,00	14 098 803,00
74	dotations et participations	6 497 578,00	47 615,00	6 545 193,00
75	autres produits de gestion courante	132 116,22	0,00	132 116,22
76	produits financiers	110,00	0,00	110,00
77	produits exceptionnels	13 000,00	0,00	13 000,00
78	reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES	25 632 636,48	47 615,00	25 680 251,48

BUDGET PRIMITIF 2020 - DM 2 - INVESTISSEMENT

DEPENSES

	BUDGET 2020	DM 2	BUDGET 2020
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	100 000,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	130 061,40	0,00	130 061,40
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	136 077,41	0,00	136 077,41
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	3 270,00	11 270,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	1 257 606,00	0,00	1 257 606,00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	268 200,71	0,00	268 200,71
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	1 338 064,24	-3 270,00	1 334 794,24
Chapitre 23 - immobilisations en cours	66 130,50	0,00	66 130,50
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total Chapitres globalisés	3 304 140,26	0,00	3 304 140,26
Opération 21 - ZAC Brouets	159 371,12	0,00	159 371,12
Opération 26 - Domaine de la Vallée TRANCHE 3	4 000,00	0,00	4 000,00
Opération 151 - Voirie et éclairage public	556 082,66	0,00	556 082,66
Opération 152 - Equipements sportifs	232 923,35	0,00	232 923,35
Opération 153 - Enfance et petite enfance	262 389,55	0,00	262 389,55
Opération 154 - Sécurisation des bâtiments communaux	303 278,58	0,00	303 278,58
Opération 155 - Poste de police municipale	611 426,62	0,00	611 426,62
Opération 159 - Modulaires écoles	15 994,32	0,00	15 994,32
Opération 160 - Réhabilitation ancienne bibliothèque	35 087,23	0,00	35 087,23
Opération 161 - Réhabilitation GECl	0,00	0,00	0,00
Opération 162 - Aménagement Locaux Vaucouleurs	12 096,96	0,00	12 096,96
Opération 165 - Mise en conformité bâtiments	69 500,00	0,00	69 500,00
Opération 171 - Salle Jacques Brel	15 000,00	0,00	15 000,00
Opération 173 - Ferme pédagogique	10 931,16	0,00	10 931,16
Opération 174 - Aération GS les Merisiers	0,00	0,00	0,00
Opération 175 - Bois des enfers	0,00	0,00	0,00
Opération 201 - Sauvegarde des équipements publics	50 000,00	0,00	50 000,00
Total opérations d'équipement	2 338 081,55	0,00	2 338 081,55
Agenda d'accessibilité programmé	1 338 853,92	0,00	1 338 853,92
Maison de santé pluridisciplinaire	281 707,07	0,00	281 707,07
Groupe scolaire Brochant de Villiers	1 298 205,54	0,00	1 298 205,54
Mise en sécurité Les Brouets	0,00	0,00	0,00
Total AP/CP	2 918 766,53	0,00	2 918 766,53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 560 988,34	0,00	8 560 988,34

	BUDGET 2020	BUDGET 2020	BUDGET 2020
Résultat d'invest reporté			
R001 - résultat antérieur	25 863,06	0,00	25 863,06
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	1 134 567,41	0,00	1 134 567,41
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	392 000,00	0,00	392 000,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	2 209 652,15	0,00	2 209 652,15
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	136 077,41	0,00	136 077,41
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	1 793 837,31	0,00	1 793 837,31
Chapitre 13 - subventions d'investissement	624 521,00	0,00	624 521,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	2 243 000,00	0,00	2 243 000,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	1 470,00	0,00	1 470,00
Chapitre 45 - opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 560 988,34	0,00	8 560 988,34

**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
DE 20 000 € AU
CAMV**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-106

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 20 000 €
AU CAMV**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L. 1612-1 et suivants L.2121-29 et L. 2311-7,

Vu l'arrêté modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
DE 20 000 € AU
CAMV

N° DELIBERATION:
N° 2020-XII-106

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser une subvention au CAMV ayant déposé une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 34 Voix POUR, 1 ne prenant pas part au vote (Madame Hassna MOUMMAD),

DECIDE

Article 1^{er} :

De verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € au CAMV pour l'année 2020.

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 14/12/2020

Le Maire



**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**TARIFS
MUNICIPAUX 2021
POUR LE SECTEUR
DE LA PETITE
ENFANCE**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-107

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**TARIFS MUNICIPAUX 2021 POUR LE SECTEUR DE
LA PETITE ENFANCE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.1111-2, L. 2121-29 et L.2331-2 à L.2331-4

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs municipaux pour les prestations du secteur de la Petite Enfance,

Considérant que le Conseil Municipal doit annuellement se prononcer sur le montant de ces tarifs,

**TARIFS
MUNICIPAUX 2021
POUR LE SECTEUR
DE LA PETITE
ENFANCE**

**N° DELIBERATION:
N° 2020-XII-107**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, la nouvelle tarification du secteur de la Petite Enfance.

Article 2 :

Dit que les recettes seront versées au budget 2021.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

 Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 11/12/2020

Le Maire



**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**CREATION
EMPLOIS
SAISONNIERS
ADJOINT
D'ANIMATION
POUR CHAQUE
VACANCE
SCOLAIRE (HORS
PERIODE
ESTIVALE)**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-108

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Madame LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**CREATION EMPLOIS SAISONNIERS ADJOINT
D'ANIMATION POUR CHAQUE VACANCE SCOLAIRE
(HORS PERIODE ESTIVALE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

OBJET

**CREATION
EMPLOIS
SAISONNIERS
ADJOINT
D'ANIMATION
POUR CHAQUE
VACANCE
SCOLAIRE (HORS
PERIODE
ESTIVALE)**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-108

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 14.12.2020

Le Maire



Considérant la nécessité de créer 13 emplois non permanents d'adjoint d'animation à caractère saisonnier à temps complet pour chaque période des vacances scolaires (hors période estivale) de l'année 2021, à savoir les vacances d'hiver du 15 au 26 février 2021 inclus, les vacances de printemps du 19 au 30 avril 2021 inclus, les vacances d'automne du 18 au 29 octobre 2021 inclus et les vacances de Noël du 20 au 31 décembre 2021 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er} :

De créer 13 emplois non permanents à caractère saisonnier d'adjoint d'animation à temps complet pour chaque période de vacances suivante :

- vacances d'hiver du 15 au 26 février 2021 inclus,
- vacances de printemps du 19 au 30 avril 2021 inclus,
- vacances d'automne du 18 au 29 octobre 2021 inclus,
- vacances de Noël du 20 au 31 décembre 2021 inclus.

Filière : animation

Cadre d'emplois : adjoint d'animation

Grade : adjoint d'animation

Article 2 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sam DAMERGY

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION D'UN
ARCHIVISTE DU
CIG**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-109

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN ARCHIVISTE DU CIG**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L2122 et suivants,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25

**CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION D'UN
ARCHIVISTE DU
CIG**

**N° DELIBERATION:
N° 2020-XII-109**

Considérant l'intérêt pour la commune d'avoir recours au CIG pour la mise à disposition d'un agent chargé de la gestion des archives municipales ;

Considérant que la Ville est affiliée au Centre Interdépartemental de Gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage auprès de la commune.

Article 2 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

 **Sami DAMERGY**

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 11/12/2020

Le Maire



**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**AUTORISATION
D'ENGAGEMENT, DE
LIQUIDATION ET DE
MANDATEMENT
PREALABLES AU
VOTE DU BP 2021
POUR LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-110

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUP PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE
LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT PREALABLES
AU VOTE DU BP 2021 POUR LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L. 2121-29,
Considérant que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget de :

- mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

OBJET
**AUTORISATION
D'ENGAGEMENT, DE
LIQUIDATION ET DE
MANDATEMENT
PREALABLES AU
VOTE DU BP 2021
POUR LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-110

Considérant que l'autorité territoriale doit disposer de l'autorisation de l'assemblée délibérante pour :

- engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- liquider, mandater les dépenses ayant un caractère pluriannuel incluse dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Considérant qu'en vue d'assurer la continuité du service public, il y a lieu de donner cette autorisation à Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 28 Voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mme GENEIX, M. VANSEVEREN, Mme GICQUEL (pouvoir donné à M. NAUTH), M. LAROCHE, M. FLEURY, M. MORIN, M. NAUTH),

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

	BP 2020 hors reports	Ouverture des crédits 2021
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	242 312,59	65 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 142 516,00	85 430,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	65 000,00	-
Opération 151 - Voirie et éclairage public	137 800,00	50 000,00
Opération 152 - Equipements sportifs	224 400,00	50 000,00
Opération 153 - Enfance et petite enfance	183 400,00	75 000,00
Opération 154 - Sécurisation des bâtiments communaux	42 200,00	10 000,00
Opération 155 - Poste de Police Municipale	58 103,04	-
Opération 159 - Modulaires dans les écoles	-	50 000,00
Opération 160 - Réhabilitation ancienne bibliothèque	30 000,00	-
Opération 162 - Aménagement des locaux de la Vaucouleurs	-	6 000,00
Opération 165 - Mise en conformité des bâtiments	69 500,00	50 000,00
Opération 171 - Salle Jacques Brel	15 000,00	5 000,00
Opération 173 - Ferme pédagogique	1 500,00	-
Opération 201 - Sauvegarde des équipements publics	50 000,00	120 000,00
Opération 26 - Domaine de la Vallée 3ème tranche	4 000,00	-
	2 265 731,63	566 430,00

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité le : 11/12/2020

Le Maire



**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**SIGNATURE DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION DE
LA TFPB**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-111

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE
LA TFPB**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L. 1612-1 et suivants L.2121-29 et L. 2311-7,

Vu la délibération 2016-VI-63 en date du 08 Juin 2016,

Considérant l'avenant proposé,

OBJET :

**SIGNATURE DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION DE
LA TFPB**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-111

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser le maire à signer cet avenant.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,


Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 11/12/2020

Le Maire



**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**DEROGATION AU
REPOS DOMINICAL
- 5 DIMANCHES**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-112

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUP PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL
- 5 DIMANCHES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

OBJET :

**DEROGATION AU
REPOS DOMINICAL
- 5 DIMANCHES**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-112

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 ;

Considérant la volonté de la Commune d'accorder pour 2021 le principe de cinq dérogations annuelles aux règles du repos dominical et d'autoriser ainsi l'ensemble des commerçants implantés sur le territoire de la commune à ouvrir leur établissement aux dates mentionnées ci-dessus, sans prendre avis du conseil communautaire GPSEO,

Considérant le fait que les dimanches doivent être fixés au 31 décembre pour l'année suivante et que le Maire doit désormais solliciter l'avis du conseil municipal pour fixer le nombre de dérogations au repos dominical qu'il souhaite accorder,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er} :

De donner un avis favorable sur l'ouverture des commerçants 5 dimanches par année civile, pour les secteurs d'activités suivants : 4711A /4532Z et 4511 Z.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la dérogation au repos dominical.

Article 3 :

De proposer la liste des dimanches de l'année 2021 comme suit :

CODE NAF	DATES
4532Z Commerce de détail d'équipements automobiles	5/12 ET 19 DECEMBRE
4711A Commerce de détail de produits surgelés	5/12/19 ET 26 DECEMBRE
4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	17 JANVIER/14 MARS/13 JUIN/ 19 SEPTEMBRE ET 17 OCTOBRE

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité le : 21/12/2020

Le Maire



Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**DEROGATION AU
REPOS DOMINICAL
- AU-DELA DE 5
DIMANCHES**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-113

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL -
AU-DELA DE 5 DIMANCHES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 ;

OBJET :
**DEROGATION AU
REPOS DOMINICAL
- AU-DELA DE 5
DIMANCHES**

N° DELIBERATION:
N° 2020-XII-113

Considérant la volonté de la Commune d'accorder pour 2021 le principe de douze dérogations annuelles aux règles du repos dominical et d'autoriser ainsi l'ensemble des commerçants implantés sur le territoire de la commune à ouvrir leur établissement aux dates mentionnées ci-dessus,

Considérant le fait que les dimanches doivent être fixés au 31 décembre pour l'année suivante et que le Maire doit désormais solliciter l'avis du conseil municipal pour fixer le nombre de dérogations au repos dominical qu'il souhaite accorder,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er} :

De donner un avis favorable sur l'ouverture des commerces 12 dimanches par année civile, pour le secteur d'activité suivant: 4711D

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis conforme de l'organe délibérant du conseil communautaire Grand Paris Seine & Oise

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la dérogation du repos dominical

Article 4 :

De proposer la liste des dimanches de l'année 2021 comme suit :

CODE NAF	DATES
4711D Commerce détail et gros à prédominance alimentaire	3/10/17 ET 24 JANVIER 29 AOUT 7/14/21 ET 28 NOVEMBRE 5/12/19 ET 26 DECEMBRE

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 11/12/2020

Le Maire



Le Maire de Mantes-la-Ville,



Bami DAMERGY

**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**MISE EN PLACE DU
REGIME
INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES
SUJETIONS, DE
L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL :
INDEMNITE DE
FONCTIONS, DE
SUJETIONS ET
D'EXPERTISE (IFSE) ET
COMPLEMENT
INDEMNITAIRE
ANNUEL (CIA)
- RIFSEEP -**

**Date de convocation : Lundi
30 Novembre 2020**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :
En Exercice : 35
Présents : 34
Représentés : 1
Votants : 35**

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-114

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPE PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Mme SABINO, Madame GENEIX, Monsieur VANSEVEREN, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN, Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame GICQUEL.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame Maryvonne GICQUEL à Monsieur Cyril NAUTH.

Secrétaire : Madame Fatimata DIOP.

**MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES
SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL : INDEMNITES
DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE
(IFSE) ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL
(CIA) - RIFSEEP -**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

OBJET
MISE EN PLACE DU
REGIME
INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES
SUJETIONS, DE
L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL :
INDEMNITE DE
FONCTIONS, DE
SUJETIONS ET
D'EXPERTISE (IFSE) ET
COMPLEMENT
INDEMNITAIRE
ANNUEL (CIA)
- RIFSEEP -

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-114

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu les arrêtés ministériels fixant les montants de référence pour les services de l'Etat,

Vu la délibération du 23 avril 1992 relative à la prime annuelle octroyée aux agents,

Vu la délibération du 26 mars 2007 relative au régime indemnitaire de la collectivité,

Vu la délibération du 7 juillet 2008 relative à la mise en place du régime indemnitaire,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 décembre 2020 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé des deux parts : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) visant à valoriser l'exercice des fonctions et constituant l'indemnité principale du régime indemnitaire et le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

OBJET :
MISE EN PLACE DU
REGIME
INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES
SUJETIONS, DE
L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL :
INDEMNITE DE
FONCTIONS, DE
SUJETIONS ET
D'EXPERTISE (IFSE) ET
COMPLEMENT
INDEMNITAIRE
ANNUEL (CIA)
- RIFSEEP -

N° DELIBERATION:

N° 2020-XII-114

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 11/12/2020

Le Maire



Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités, le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un régime indemnitaire composé de deux parts selon les modalités ci-après ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 28 Voix POUR, 7 Voix CONTRE (Mme GENEIX, M. VANSEVEREN, Mme GICQUEL (pouvoir donné à M. NAUTH), M. LAROCHE, M. FLEURY, M. MORIN, M. NAUTH),

DECIDE

Article 1er :

D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus et ce à compter du 01/01/2021.

Article 2 :

De maintenir les dispositions des délibérations antérieures en matière de régime indemnitaire pour les agents relevant de cadre d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP.

Article 3 :

De maintenir le bénéfice de la prime annuelle octroyée aux agents par délibération du 23 avril 1992 et dans le cadre des dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au titre des avantages collectivement acquis.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant du RIFSEEP versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;

Article 5 :

De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Article 6 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 8 Décembre 2020.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY